

# Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

## ***Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'extension de réseau à Saint-Rémi et Saint-Clotilde (Dossier R-4077-2018)***

### **Objet de la demande**

Énergir, s.e.c. (**Énergir**) a déposé, le 11 décembre 2018, une demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin d'obtenir l'autorisation requise pour réaliser un projet d'extension de réseau à Saint-Rémi et Sainte-Clotilde (le **Projet**).

Le Projet de construction d'une conduite d'alimentation de la Ville de Saint-Rémi vers la Municipalité de Sainte-Clotilde permettra, entre autres, d'installer un réseau central fort d'une pression de classe 2 400 kPA dans un secteur desservi présentement par un réseau de distribution de basse pression de classe 400 kPA. De plus, le Projet permettra la prolongation du réseau actuel ainsi que l'amélioration de sa capacité.

Le coût global estimé du Projet s'élève à 21,9 M\$ sur 40 ans, dont un maximum de 17,4 M\$ sera assumé par le gouvernement du Québec.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), et de l'article 1 (1) du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

### **Procédure d'examen de la demande**

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie et à Énergir **au plus tard le 5 mars 2019 à 12 h**. Énergir pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 12 mars 2019 à 12 h**.

Les commentaires écrits doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande ainsi que les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à ses bureaux.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

### **Le Secrétaire**

Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)